



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article296>

Communiqué de presse

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -

UJFP

Date de mise en ligne : vendredi 19 février 2010

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Union juive française pour la paix-Alsace
Association des travailleurs maghrébins de France

BALIGH KAIS DOIT ETRE LIBERE DU CENTRE DE RETENTION DE GEISPOLSHEIM !

Son grand-père, né en Algérie, ancien combattant de la première guerre mondiale, est français.

Trois de ses frères et soeurs sont des Français.

Son père, gravement malade, sous oxygène, est soigné en France, ne peut pas voyager pour aller voir sa famille en Tunisie.

Son épouse, tunisienne, possède une carte de séjour « étudiant ».

Le cursus qu'elle suit, en sciences de l'information et de la communication, selon des justificatifs tunisiens, n'existe pas en Tunisie.

M. Kais Baligh, né en France, est reparti en Tunisie à l'âge de 5 ans.

Non informé des changements successifs des lois en France, il a laissé passer le moment de demander sa régularisation.

Suite à la grave maladie de son père résidant régulièrement en France, il est venu dans notre pays en début de 2006.

Il travaille. Il s'est marié en France en 2009 avec une compatriote tunisienne, étudiante.

Il a été embauché pour faire du montage de stands pour le Salon des Vins de Strasbourg à la foire-exposition du Wacken, le week-end des 13/14 février 2010.

Il a été interpellé, en compagnie d'un autre travailleur, marocain, à la gare de Strasbourg, jeudi 11 février et conduit au Centre de Rétention Administrative de Geispolsheim où tous deux se trouvent actuellement.

Le Tribunal administratif de Strasbourg a rejeté, 16 février, son recours contre l'OQTF (Obligation de quitter le territoire français) du préfet de la région Alsace.

Il se trouve toujours au CRA de Geispolsheim. Sa femme et ses amis tentent de l'en faire sortir, avant qu'il soit expulsé en Tunisie.

Priver un père malade de l'assistance de son fils, priver une épouse de son mari, priver la France d'un travailleur, voilà la honteuse politique du gouvernement français et de M. Besson !

M. Kais parle parfaitement français, comme son épouse ; il a toutes les qualités requises pour obtenir une carte de séjour.

S'il était expulsé, ce serait dramatique pour son épouse qui ne pourrait plus poursuivre ses études, perdrait leur logement, vu que c'est le mari seul qui a des revenus de son travail.

Le Préfet du Bas-Rhin doit renoncer à l'expulser, de même que le jeune marocain, M. Dghoudih Mohamed Amin qui

est « retenu » en attente d'expulsion au CRA de Geispolsheim.

Dernière minute : M. Kais a entamé une grève de la faim ce jeudi, avec d'autres retenus (une vingtaine, environ)

Strasbourg le 18 février 2010 16h

contact : jcreyem@gmail.com

06 83 69 17 93